

COUR D'APPEL DU QUÉBEC

Division d'appel de Québec

Rôle des requêtes du 21 novembre 2023

SALLE 4.30 À 9 h 30

Matière criminelle

	N° DOSSIER / HEURES	N° DOSSIER PREMIÈRE INSTANCE / PARTIES	NATURE DE LA REQUÊTE / RÉSULTATS
1.	<u>10-4084-237</u>	<u>100-36-000432-213 & al.</u> Ismaël Camara, req. c. Sa Majesté le Roi	Requête modifiée en autorisation d'appel (art. 673 et 839(1) C.cr.)

Matière civile

	N° DOSSIER / HEURES	N° DOSSIER PREMIÈRE INSTANCE / PARTIES	NATURE DE LA REQUÊTE / RÉSULTATS
1.	<u>09-10687-231</u>	<u>655-17-000904-230</u> Conseil de bande de Pessamit, req. c. René Rock et al., int.	Demande de permission d'appeler (art. 31 C.p.c.)
2.	<u>09-10689-237</u>	<u>200-17-034465-237</u> Agence du revenu du Québec, req. c. Marc Duval et al., int. et Procureur général du Québec, mec.	Demande de permission d'appeler (art. 31 al. 2 et 357 C.p.c.)

